



PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION SERVICE AUX ENTREPRISES DU MERCREDI 25 MARS 2020

40 participants recensés.

Liste des adhérents qui sont intervenus :

Mmes : Sofya BENCHEKROUN, Ihsane BENABDELKADER, Yasmine ESSAKALI, Nesrine ROUDANE.

MM. : Sylvain ALASSAIRE, Abdelaziz ARJI, Philippe CROS, Tarik EL IDRISSE, Jean-Pierre ERMENAULT, Khalid IDRISSE KAITOUNI, Mohammed Jaouad LAZRAK, Khalid LAZRAQ Sébastien Le Bonté, Abdennebi MORCHID, Jean-Marc PONS, Salim RABBANI, Philippe RATTO, André ROBELIN.

Ce compte-rendu n'a pas vocation à être exhaustif.

Il s'efforce simplement de relater les points essentiels abordés, les décisions prises et les actions à mettre en œuvre.

L'ensemble des échanges ne saurait être en effet rapporté in extenso.



Philippe RATIO, Président de la Commission, souhaite la bienvenue aux membres connectés par visioconférence et ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion,
- Informations générales présentées par Philippe CROS, Directeur Général de la CFCIM, sur les mesures prises par la CFCIM en matière d'information aux entreprises adhérentes sur les conséquences économiques de la crise actuelle,
- Présentation d'éclairages par :
 - o **Philippe RATIO**, Directeur Général de Ratp Dev, Président de la Commission « Services aux Entreprises » de la CFCIM, en charge du groupe de travail sur l'analyse de l'actualité économique et financière,
 - o **Yasmine ESSAKALI**, Avocate et médiatrice agréée, Présidente du « Comité Médiation » de la CFCIM,
 - o **Sébastien Le Bonté**, Vice-Président de la Commission « Services aux Entreprises », en charge du groupe de travail « Développement des Services et Marketing »,
 - o **Abdelaziz ARJI**, Expert-comptable, Commissaire aux comptes en charge du groupe de travail « Appui aux Entreprises »,
- Préparation de la prochaine réunion,
- Questions diverses.

I. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion :

Il est convenu d'apporter la clarification suivante :

- Lors de la première réunion de la Commission, **Mohammed Jaouad LAZRAK a été élu pour animer le groupe de travail « marketing et communication » (l'intitulé sera certainement amené à évoluer) et sera assisté dans cette mission par Ihsane BENABDELKADER.**

II. Informations générales présentées par Philippe CROS, Directeur Général de la CFCIM, sur les mesures prises par la CFCIM en matière d'information aux entreprises adhérentes sur les conséquences économiques de la crise actuelle :

Rappel par Philippe CROS du contexte :

- La CFCIM est au service du développement économique de ses entreprises adhérentes, dont elle recense les difficultés, notamment dans le contexte actuel.
- Dans cette situation de crise sanitaire, la Chambre est particulièrement solidaire avec ses membres en mobilisant les expertises de ses adhérents.
- L'Institution se positionne en force de proposition vis-à-vis des autorités, via les remontées d'informations collectées auprès de ses adhérents par le biais de différents canaux.
- Rappelant la diffusion massive d'informations de toutes parts depuis l'apparition de cette crise épidémique, la Chambre s'efforce de mettre en place des canaux de communication fiables.
- L'enjeu est la diffusion d'informations et de recommandations à l'attention des entreprises, y compris à l'attention de celles dont l'activité se poursuit.

Modalités d'accompagnement des adhérents de la Chambre :

1) Maintien de la relation avec l'adhérent via une task force téléphonique :

- Enjeu : Maintenir la **relation commerciale** avec les adhérents, via des opérations de **marketing téléphonique**, aussi bien à Casablanca qu'à **l'échelle régionale**. 500 adhérents ont été contactés à date d'hier soir.



- Objectifs : Communiquer aux adhérents les mesures d'accompagnement mises en place ; recenser leurs questions et les orienter vers la boîte mail dédiée info.covid19@cfcim.org; actualiser la base de données et les informer sur les prestations supplémentaires adaptées au contexte actuel (notamment en matière de vie associative et de formation initiale et continue).
- 2) Déclinaison d'une partie de la vie associative en format distanciel :**
 - Organisation de réunions de commissions en visioconférence, comme ce fut le cas pour la Commission Juridique et Fiscale, qui s'est déroulée à distance avec succès le 17 mars dernier.
 - Programmation de visioconférences consacrées à des thématiques d'actualité. La première se déroulera le **vendredi 27 mars 2020** à partir de 16h sur le sujet « **TPE & PME : les mesures bancaires exceptionnelles adoptées dans le cadre de la crise épidémique du COVID-19** ». Elle sera animée par 4 intervenants du secteur bancaire.
 - **140 inscrits à date.**
 - Philippe CROS invite les membres à communiquer leurs propositions en matière de thématiques et de formats d'animation de rencontres à distance.
 - Des visioconférences sont en cours de préparation pour une programmation à raison de **2 fois par semaine** (mercredi et vendredi).
- 3) Réactivation de prestations pour la mise en relation d'affaires entre adhérents :**
 - La rubrique « Bourse d'affaires » est en cours d'optimisation.
 - La dématérialisation du livret Privilèges, permettant aux adhérents de bénéficier de tarifs négociés auprès d'autres entreprises, est en cours de finalisation.
- 4) Mise en place d'une adresse mail dédiée : info.covid19@info.org**

Cette adresse mail, sur laquelle les adhérents peuvent adresser leurs questions sur les conséquences de la crise actuelle, est articulée autour de 8 rubriques :

 - Ressources humaines : gestion du temps de travail, modalités de télétravail, réduction du temps de travail, dispositions législatives en la matière, etc. ;
 - Hygiène et sécurité ;
 - Fiscalité et assurance ;
 - Gestion financière et de la trésorerie ;
 - Communication et relation client (notamment en matière de communication de crise) ;
 - Digital et outils IT (notamment en matière d'outils collaboratifs pour le télétravail et de risques de piratages informatiques) ;
 - Le secteur de la logistique ;
 - Informations générales (communiqués officiels et mesures préventives).
- 5) Constitution d'une cellule de crise pour la centralisation et la diffusion des informations :**
 - Une cellule de crise a été constituée pour collecter des informations auprès d'experts et les centraliser avant diffusion via les différents canaux de communication identifiés selon les cas.
 - Diffusion des informations par mail, les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook), groupes de discussion WhatsApp et Conjoncture, dont le format a dû évoluer (désormais électronique suite à la décision des autorités publiques de suspendre la presse papier).
- 6) Ecole Française des Affaires (EFA) : mise en place d'un système de cours à distance**
 - Pour rappel, les cours ont dû cesser suite à la décision de fermer toutes les écoles et instituts de formation, à compter du 16 mars dernier.
 - L'école est désormais opérationnelle à distance depuis hier, 24 mars 2020, via l'outil collaboratif Teams.



- 7) CEFOR Entreprises : Finalisation d'une offre spécifique de formation continue distancielle :**
- Cette offre sera prochainement diffusée auprès des adhérents et des différents opérateurs du marché économique.
 - Cible : Accompagner dans le développement de leurs compétences des salariés se trouvant dans une situation de sous-activité.
 - Point d'étape : Identification en cours de l'offre pédagogique.
- 8) Gestion spécifique de l'activité des parcs industriels :**
- Pour rappel, la majorité des entreprises implantées dans les parcs industriels de la Chambre a dû cesser son activité.
 - Excepté la restauration, maintien des services communs et habituels (entretien, maintenance, nettoyage) pour celles dont l'activité est maintenue.
 - L'activité des parcs se maintient donc, en fonction des entreprises utilisatrices.

A l'issue de la présentation de ce dispositif d'accompagnement, une discussion s'instaure entre les membres concernant les aspects suivants :

Modalités de remontée des problématiques des adhérents :

Cette remontée s'effectue via deux canaux :

- Les questions adressées par les adhérents à l'adresse mail dédiée info.covid19@cfcim.org
- La campagne de marketing téléphonique déployée actuellement auprès des adhérents à Casablanca et en régions. Le flux finalisé du traitement des problématiques exprimées sera redirigé à partir de demain vers la cellule de crise en charge de centraliser les attentes des adhérents et les réponses à leurs questions.

Newsletter dédiée à la crise :

- Serge MAK indique qu'en plus de la classique newsletter hebdomadaire, une autre consacrée à la crise actuelle sera diffusée et contiendra les questions et réponses aux questions qui ont été posées par les adhérents.
- La fréquence de cette newsletter n'est pas figée et s'adaptera au rythme d'information à tenir.

Nécessité d'apporter aux adhérents des éclairages juridiques et pratiques :

- Abdelaziz ARJI, qui fait partie du panel d'experts en charge de répondre aux questions juridiques et fiscales, rappelle la nécessité de mettre à la disposition des adhérents des outils pratiques de gestion de la crise.
- Il rappelle que dans un contexte tel que la crise inédite actuelle, l'arsenal juridique se heurte à des limites auxquelles il est nécessaire de pallier. Il serait donc pertinent de raisonner en termes d'« ingénierie économique, juridique et organisationnelle »

Gestion des groupes de discussion Telegram et WhatsApp :

- Abdelaziz ARJI s'interroge sur la position des représentants de la Chambre sur la gestion du groupe de discussion regroupant des membres de commissions.
- Rappel par Philippe CROS des problématiques liées à la protection des données personnelles et à la nécessité pour la Chambre de se conformer aux dispositions législatives en la matière (RGPD et loi 09-08).
- Le Directeur Général annonce qu'il clarifiera d'ici une semaine les modalités de gestion de ces groupes de discussion.

Mutualisation des besoins des entreprises en matière de masques et de solutions hydroalcooliques :

- Tarik EL IDRISI suggère de mettre en place un dispositif permettant aux entreprises adhérentes de mutualiser leurs besoins en masques et solutions hydroalcooliques.



- Objectif : identifier les meilleures alternatives en matière de délai de livraison, de coût et de qualité.
- Serge MAK attire l'attention des membres sur l'existence d'uniquement deux producteurs de masques, qui livrent en prioritaire les établissements sanitaires et les grossistes.
- La production de solutions antiseptiques est également soumise aux mêmes types de contraintes.
- L'acheminement par voie aérienne de masques en provenance de Chine vers le Maroc est en cours.
- Les membres constatent unanimement que la mise en place d'une telle mutualisation serait difficilement réalisable. Néanmoins, la mise en commun d'une liste de fournisseurs accessible par les entreprises adhérentes est envisageable.

Situation d'adhérents de la Chambre bloqués à l'étranger suite à la fermeture des frontières :

- 1 000 ressortissants marocains seraient bloqués en France.
- La gestion de ces cas est du ressort exclusif des autorités publiques (Maroc et pays concernés).
- Des initiatives solidaires (aides financières) ont néanmoins été mises en place par des professions telles que le Barreau pour les avocats bloqués à l'étranger.

III. Présentation d'éclairages :

- Rappel par Philippe RATTO des priorités actuelles de la Commission : **servir, informer, accompagner et conseiller les entreprises adhérentes, notamment les petites structures, davantage impactées par les conséquences économiques de cette crise que les grands groupes.**
- Enjeu de la réunion : identifier le contenu et les canaux d'information.
- Le dispositif mis en place par la Chambre prévoit l'organisation de conférences à distance. Les membres sont invités à formuler des propositions en matière d'accompagnement des adhérents par rapport à la réalité de leur situation.
- Une synthèse élaborée par Abdelaziz ARJI et regroupant les principales mesures économiques décidées par les pouvoirs publics marocains (notamment en matière de droit du travail) a été diffusée à l'ensemble des adhérents et relayée par la Chambre sur son site internet et les réseaux sociaux.

Promotion de la médiation :

- Khalid IDRISSI annonce qu'une campagne de mailing informera dès la semaine prochaine les adhérents de **la possibilité pour le Centre de Médiation de l'Entreprise (CME) de la Chambre de conduire des dossiers de médiation (litiges d'ordre social, défauts de paiement, etc.) par visioconférence.** Philippe RATTO identifie dans cette démarche une **opportunité de développement intéressante** pour l'activité médiation, notamment à l'issue de la crise puisque les dossiers non jugés se seront accumulés suite à la suspension des audiences.
- Les membres considèrent que la médiation sera un levier apprécié par les opérateurs économiques. Ce mode de règlement alternatif des litiges permet de solutionner des litiges et ce aussi bien pendant (pour gérer les urgences) qu'à l'issue de la crise car il présente les atouts suivants :
 - caractère **amiable**,
 - **rapidité**,
 - la solution identifiée est **concertée**,
 - **confidentialité** ;
 - **prix raisonnable** ;



- La présentation de la médiation par visioconférence, et de ses avantages, peut faire l'objet d'une capsule vidéo diffusable sur les réseaux et en particulier sur LinkedIn (commentaire Philippe CROS post- réunion)
- Cette communication permettra également de sensibiliser les entreprises adhérentes à la médiation (voire les orienter vers la médiation institutionnelle selon les cas) et de promouvoir les différents types de médiation et le panel de médiateurs agréés du CME.
- Yasmine ESSAKALI préconise également que cette communication renvoie au guide de la médiation, disponible sur le site de la Chambre (<https://www.cfcim.org/wp-content/uploads/2015/10/Guide-Mediation-2014.pdf>) qui se présente sous forme d'une synthèse en 18 points récapitulant l'essentiel de ce mode de règlement amiable des conflits.
- La Présidente du Comité Médiation suggère également de joindre à cette communication un courrier type permettant de faciliter la saisine du CME (modèle de saisine).
- Outre les avantages en termes de coûts et de rapidité, rappelle Sylvain ALASSAIRE, la médiation permet d'anticiper éventuelles prises de position des tribunaux concernant l'interprétation des cas de force majeure. Dans le cadre d'une médiation, les parties identifieront conjointement les solutions convenant le mieux au règlement du litige qui les oppose (suspension du contrat, étalement de l'exécution des obligations contractuelles, échelonnement du paiement, etc.)
- **Yasmine ESSAKALI évoque également la réflexion en cours sur l'élaboration de capsules permettrait de promouvoir les différents atouts de la médiation.**

Pertinence du format capsule :

- **Philippe RATTO encourage le recours à ce format agile, pour communiquer auprès des adhérents de manière dynamique et pragmatique sur des aspects pratiques et nécessitant une approche synthétique. Exemple : comment fonctionne la médiation ? Quelles mesures ont été mises en place par la CNSS en faveur des salariés dont l'entreprise a cessé l'activité ?**

Identification par Abdelaziz ARJI de 4 pôles de communication nécessaires nécessitant la mobilisation d'experts :

- **Solutions RH ;**
- **Déclarations fiscales ;**
- **Les modalités de maintien d'une activité ;**
- **La continuité de l'activité pour les entreprises n'ayant pas arrêté de fonctionner (import-export, agroalimentaire, distribution, etc.)**

Un échange intervient entre les membres concernant les aspects suivants :

Modalités de report des échéances fiscales :

- Le format capsule serait particulièrement adapté à ces sujets, sachant que les entreprises sont actuellement très demandeuses en informations pratiques.
- Les informations collectées par téléphone auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI) ne sont pas toutes officielles, d'où une hésitation des experts à les communiquer à grande échelle. Par ailleurs, ces informations contiennent des contradictions par rapport aux dispositions énoncées dans le décret-loi: Les échéances relatives à l'impôt semblent présentées comme exceptionnelles, et ce pour des raisons de finances publiques (nécessité d'alimenter le budget de l'Etat).
- Abdelaziz ARJI préconise de prévoir une capsule prévoyant une présentation (en 10 minutes) sur PowerPoint.



- Si la CFCIM met en place des présentations style « capsule longue ou visioconférences (avec des présentations) enregistrées sur des domaines, il faudrait tenir une rubrique des domaines et sujets qui ont fait l'objet de capsules et renvoyer l'utilisateur vers cette rubrique, façon librairie de sujets avec des vidéos didactiques. (Commentaire Philippe CROS post-réunion).
- Le Directeur régional des Impôts, sollicité par Khalid IDRISSE pour animer une visioconférence, a indiqué de pas disposer de suffisamment d'informations à communiquer, à ce stade de la crise. Il sera en mesure de communiquer plus efficacement lorsqu'il y aura davantage de visibilité sur les critères d'éligibilité des entreprises concernées par le report des déclarations fiscales.
- Seule certitude à l'heure actuelle : Seule les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 20 millions de dirhams sont concernées par le report des déclarations fiscales (liasses fiscales) et le paiement des acomptes ainsi que l'IS. Problème : il n'y a pas encore d'informations sur l'IR, la déclaration de TVA, car la circulaire du Ministère de l'Intérieur suspend l'ensemble des dispositions légales.
- Néanmoins, recommande Philippe RATTO, il serait intéressant d'organiser une visioconférence (ou une capsule) durant laquelle le représentant de la DGI pourrait venir présenter un point de situation sur les informations confirmées.
- **Abdelaziz ARJI et Khalid IDRISSE conviennent d'adresser rapidement une proposition de note à la DGI, qui en infirmera ou en confirmera le contenu, avant diffusion aux adhérents en prévision de l'échéance fiscale du 31 mars prochain.**

Les problématiques RH :

- **Ihsane ABDELKADER souligne la nécessité de sensibiliser les entreprises adhérentes à la communication de crise.**
- **Enjeu pour les entreprises : Qu'elles soient en mesure de rassurer leurs clients, fournisseurs et partenaires sur la continuité de leur activité pendant et/ou après la crise, notamment concernant des prestations en cours de livraison.**

- Evoquant le cas de la Chambre, Serge MAK indique qu'une cellule de communication issue du Comité de rédaction a été mise en place pour structurer la communication diffusée (par thématiques) auprès des parties prenantes (administrateurs, collaborateurs, entreprises adhérentes notamment les PME et TPE, prestataires, étudiants, partenaires).
- La Commission et les experts sont invités à transmettre leurs propositions de thématiques à cette cellule de communication, composée de 7 personnes (comité de rédaction, service communication et direction générale).
- Canaux de diffusion : réseaux sociaux et newsletter et emailing.

Aspects techniques pour la production de capsules :

- Jean-Marc PONS recommande une durée courte (**1 minute à 1 minute 30**), sur la base de 10 conseils (ex. comment communiquer avec ses collaborateurs / ou exporter/ importer en temps de crise, en 10 points).
- Un format plus lourd, prévoyant une présentation PowerPoint, pourrait être relayé sur la chaîne YouTube de la Chambre. Une équipe en interne peut aider à la mise en place technique et l'élaboration du script.
- La fréquence de ces interventions devra par ailleurs être déterminée.



Eclairages juridiques et pratiques sur le télétravail :

- Abdelaziz ARJI recommande d'informer les entreprises adhérentes sur les difficultés juridiques et techniques auxquelles elles peuvent se heurter en matière de télétravail.
- Il préconise d'identifier des entreprises adhérentes qui pourraient en assister d'autres sur un plan technique (exemple : installation de VPN, adresses fixes ou pas, modalités de connexion sécurisée au serveur de l'entreprise).
- Des entreprises s'interrogent sur la nécessité de prévoir un avenant ou un simple ordre de mission accompagné d'une décharge relative au matériel confié. Abdelaziz ARJI prévoit de proposer aux adhérents des modèles de ces documents (boîte à outils opérationnelle).
- Nesrine ROUDANE annonce qu'un événement conjointement organisé par la Commission Juridique et la Commission Capital Humain (1^{er} avril prochain à 16h par visioconférence élargie) prévoit une réflexion pratique et didactique sur cette thématique. Des capsules vidéo (format questions-réponses) sont également prévues pour informer les adhérents sur ces sujets.

Autres propositions de thématiques à traiter par la Commission :

Les aides sectorielles :

- Indépendamment des aides qui seront accordées par la CNSS aux salariés employés par des entreprises en arrêt d'activité (2 000 dirhams par mois), Abdelaziz ARJI préconise d'informer les adhérents **sur les aides sectorielles prévus**. Il est en contact avec l'Association Marocaine de la Relation Client (AMRC) qui a fait des propositions d'aides au Ministère de l'Industrie et du Commerce en faveur du secteur de l'offshoring.
- Idem pour l'APEBI, qui a effectué la même démarche.
- Le secteur de l'automobile, pénalisé par la crise actuelle, est également en attente d'aides.
- Il serait donc intéressant d'inviter les représentants de ces associations ou fédérations à venir présenter les mesures qu'ils défendent en faveur de leurs adhérents.
- Salim RABBANI annonce qu'à l'instar d'autres secteurs pénalisés par la crise, les professionnels du conseil se sont mobilisés via la CGEM pour que le gouvernement leur accorde des aides financières spécifiques.

Le secteur des assurances :

- Sébastien Le Bonté attire l'attention des membres sur le pic attendu d'impayés par les entreprises pour la période d'avril-mai prochain. **Qu'en sera-t-il alors de la responsabilité des assurances-crédits dans ce contexte d'état d'urgence sanitaire ? Est-ce que les entreprises continueront à être couvertes de la même manière ?**
- Jean-Marc PONS annonce que la Chambre est en contact avec **Euler Hermes** et **Coface**, qui transmettront prochainement des informations à ce sujet. (Une possibilité de visioconférence animée par Euler Hermes, Coface, et Inforisk est à l'étude pour la semaine du 7 au 15 avril 2020)

Eclairage sur le report par le décret-loi des échéances légales :

- Abdelaziz ARJI propose que la Commission Juridique organise un point juridique à ce sujet.
Enjeu : pallier le refus de certaines assurances qui refuseraient la prise en charge financière de sinistres survenant dans ce contexte.
- Nesrine ROUDANE évoque des articles en cours de rédaction et consacrés à la délimitation des périmètres suivants :
 - o Les **cas de force majeure**, qui n'ont pas été définis d'un point de vue légal et au sujet desquels il faudra être vigilant au niveau de leur interprétation par les juridictions à l'issue de la crise ;
 - o Celui de **l'article 6 du décret-loi, qui rappelle-t-elle a force de loi (principe de la hiérarchie des normes)**. La Présidente de la Commission Juridique préconise à présent



d'approfondir son analyse pour distinguer ce qui relève respectivement du légal et du réglementaire.

Problématique de la gestion des contrats commerciaux :

- Sylvain ALASSAIRE aborde dans cette problématique dans une synthèse qui sera certainement diffusée par la Chambre à ses adhérents.

Crise et transformation digitale des entreprises, développement du e-commerce :

- Ihsane BENABDELKADER lie le développement du e-commerce observé récemment à la thématique de la transformation digitale des entreprises. Enjeu : éviter la cessation de leur activité pendant la crise et identifier un levier de développement.
- Elle souligne la nécessité d'en clarifier les aspects économiques, juridiques, RH et financiers.
- Serge MAK se dit très favorable à l'option d'aborder cette thématique car elle renvoie à identifier des **débouchés dans tous les secteurs d'activité à l'issue de de crise.**

Méthodologie d'accompagnement des adhérents durant la crise sanitaire actuelle :

Philippe RATTO souligne la nécessité d'accompagner les adhérents à 3 niveaux en matière de gestion de crise :

- au quotidien ;
- dans sa durée ;
- en prévision de l'après-crise (médiation, évolution des modes de fonctionnement professionnels).

A l'issue de l'identification des thématiques, un échange s'instaure entre les membres concernant les points suivants :

Employés atteints par le Covid-19 et prise en charge par l'assurance de l'entreprise :

- Abdennebi MORCHID, fondateur de l'entreprise Etudes Travaux Equipements Et Négoce (ETEN) s'interroge sur le fait de savoir si le cas d'un employé atteint par le Covid-19 pouvait légalement être considéré comme un accident du travail. Les membres s'accordent sur la difficulté d'établir le lien de causalité.
- **Nisrine ROUDANE annonce que cet aspect sera traité lors de la visioconférence du 1^{er} avril prochain. Des contacts ont d'ores et déjà été établis avec le Ministère de l'Emploi pour aborder la conduite à tenir dans ces situations.**

Prise en charge des accidents du travail des collaborateurs dans le cadre du télétravail :

- Abdelaziz ARJI informe les membres que la prise en charge des accidents survenus dans le cadre du télétravail a été difficile à obtenir auprès des assurances.
- Néanmoins, seuls les accidents survenus face à l'ordinateur seront pris en charge.

Le traitement de la paie :

- Abdelaziz ARJI évoque la nécessité d'aborder les aspects techniques liés à la paie en temps de crise. Exemple : la décision de réduire la rémunération d'un salarié en prévoyant qu'il perçoive un reliquat (2 000 dirhams) sous forme d'aide publique.
- Philippe RATTO observe que cet aspect renvoie à la définition de ce qu'est une entreprise au difficulté, dont les salariés sont éligibles à cette aide.



Définition d'une entreprise en difficulté :

- Le Président de la Commission rappelle l'importance de cette notion, centrale pour décider de l'attribution d'aides financières aux salariés concernés.
- **Sylvain ALASSAIRE ainsi que l'ensemble des membres soulignent l'importance de s'interroger sur « qu'est-ce qu'un employeur en difficulté ? »**
- Abdelaziz ARJI rappelle que la responsabilité du chef d'entreprise est engagée s'il invoque frauduleusement la cessation de son activité pour ne pas rémunérer ses salariés.

Option d'organiser une réunion d'information animée par le Directeur Général par intérim de la CNSS :

- Philippe RATTO propose de programmer une réunion d'information animée en visioconférence par le Directeur Général par intérim de la CNSS.
- Le Président de la Commission anticipe l'émergence de sujets sensibles liés à une éventuelle restructuration du capital humain, si la crise venait à perdurer.
- **Khalid IDRISSI indique que la programmation de cet événement qui serait animé par le Directeur Général par intérim de la CNSS (Abdellatif MORTAKI) est envisageable.**

André ROBÉLIN attire l'attention sur le fait que la CNSS n'est que le vecteur de redistribution d'aides financières décidées en amont par les autorités publiques.

Eclairage juridique et pratiques en matière de congés payés parfois imposés :

- Sébastien Le Bonté souligne la nécessité d'un **éclairage juridique sur les pratiques en matière de congés payés (payés ou anticipés) que les collaborateurs ont dû parfois prendre à la demande de leur employeur, lorsque le confinement a été décrété.**
- Philippe RATTO indique que cette problématique répond aux problématiques actuelles rencontrées par une majorité d'entreprises.
- Cette problématique est transverse aux Commissions Juridique et Capital Humain.

- **Il est convenu que le Président de la Commission Services aux Entreprises recense les problématiques nécessitant des éclairages pratiques et les remonte aux différents experts.**
- **Sofya BENCHEKROUN établira une synthèse des thématiques identifiées lors de la réunion d'aujourd'hui. Les autres membres pourront également lui communiquer par mail d'autres propositions.**

Questions diverses :

- La prochaine réunion de la Commission se tiendra **le 22 avril à 18h30**. Les modalités (au siège ou par visioconférence) seront communiquées ultérieurement.
- Abdelaziz ARJI propose de programmer pour le lundi 30 mars prochain une visioconférence consacrée aux déclarations fiscales et animée par des experts en finances et comptabilité qu'il a d'ores et déjà contactés. Il rappelle que l'échéance pour le dépôt des liasses fiscales est fixée au 31 mars prochain. (à organiser dans le cadre des cycles de visioconférences organisées chaque mercredi et/ou vendredi, avec information envoyée aux adhérents 4 jours avant)
- Sylvain ALASSAIRE recommande que cet événement soit du ressort de la Commission Juridique.
- Le Président de la Commission rappelle l'obligation de communiquer en amont ce type de projet au Comité de rédaction pour validation.



- Khalid IDRISSE observe par ailleurs que le délai pour organiser cette visioconférence est trop court.
- Un débat intervient entre les membres concernant la pertinence des informations qui seraient communiquées dans le cadre de cet événement.

→ A l'issue des échanges, il est convenu à l'issue des échanges de s'en tenir à la production d'une note synthétisant les principales modalités relatives à ces déclarations fiscales (critère d'éligibilité des entreprises, seuil du chiffre d'affaires, etc.) et à la diffuser dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, Philippe RATIO remercie les représentants de la Chambre pour l'organisation de cette visioconférence et les membres présents pour la qualité de leurs échanges et lève la séance.

La date et les modalités de la prochaine réunion de la Commission seront communiquées ultérieurement.